



# Pour des Mairies actrices de l'égalité des droits et de l'émancipation

LIVRET BLANC D'HES LGBTI+ POUR  
LES ÉLECTIONS MUNICIPALES





HOMOSEXUALITÉS  
ET SOCIALISME  
LGBTI+

# 55 PROPOSITIONS POUR 2026

ELECTIONS MUNICIPALES  
DES 15 ET 22 MARS 2026

# LE CONSEIL MUNICIPAL

- P.5 AVANT-PROPOS**
- 
- P.6 GOUVERNANCE, PILOTAGE  
ET MANIFESTATIONS**
- 
- P.8 RESSOURCES HUMAINES, ACHATS  
PUBLICS ET SUBVENTIONS**
- 
- P.11 SANTÉ, ACCÈS AUX DROITS  
ET SOLIDARITÉS**
- 
- P.14 ESPACE PUBLIC, SPORTS ET  
LUTTE CONTRE LES VIOLENCE**
- 
- P.16 ECONOMIE LOCALE,  
COMMERCES ET ENTREPRISES**
- 
- P.17 EUROPE ET INTERNATIONAL**
- 
- P.19 CULTURE, MÉMOIRES ET VISIBILITÉ**
- 
- P.21 QUELQUES DATES**
- 
- P.22 HES, C'EST QUOI ?**

# AVANT-PROPOS

L'Hôtel de Ville est la maison de toutes et tous. C'est le foyer républicain où chacun·e doit pouvoir trouver un accueil respectueux de sa personne, où tous·tes les habitant·es doivent pouvoir vivre et s'épanouir pleinement, quelle que soit leur orientation sexuelle et/ou leur identité de genre. À l'échelle communale, échelon de proximité par excellence, les services publics peuvent donner corps à l'égalité des droits.

Depuis plus de vingt-cinq ans maintenant, des municipalités ont montré la voie. Au Mans, dès 2002, une Charte d'accueil et de bienvenue "Lesbian & Gay friendly" a ouvert un cycle d'actions (char de la Ville à la marche des fiertés, centre LGBTI+) qui a fait école. Le volontarisme politique d'élu·es engagé·es, allié au tissu associatif, s'est révélé la meilleure manière de faire reculer les discriminations et de mettre en œuvre des politiques concrètes. Depuis, des municipalités de toutes tailles ont inscrit dans leurs politiques publiques du quotidien des dispositions et des mesures d'égalité et d'émancipation.

Les discriminations se vivent à l'accueil, dans un vestiaire, à l'école, dans l'espace public ou au travail et la commune peut les défaire, concrètement, peut agir là où cela compte : former ses agent·es, ouvrir des permanences d'état civil respectueuses des parcours de chacun·e, adapter les formulaires (prénom et nom d'usage, co-parent), conditionner l'argent public à la non-discrimination, inclure la culture LGBTI+ dans la programmation artistique et sécuriser l'espace public (toilettes non genrées, médiation, signalétique).

Il est possible d'agir à l'échelle d'une petite ou moyenne commune, pas uniquement dans les grandes métropoles, avec des moyens proportionnés et dans les cadres intercommunaux (communautés de communes, d'agglomération) et le socle reste le même : rendre les droits effectifs.

Nous traversons une période trouble : montée des haines, banalisation des discours de stigmatisation, tentations de repli, démocratie mise à mal. Dans ce contexte, les communes restent des piliers du vivre-ensemble car elles sont proches et lisibles pour chacun·e. Elles peuvent opposer à la peur un autre récit républicain, celui de la fraternité, et des politiques publiques émancipatrices : protéger les personnes, ouvrir des droits, les rendre effectifs, faire place à la mémoire et à la création, relier les habitant·es plutôt que les opposer.

C'est le sens de la promesse républicaine, Liberté, Égalité, Fraternité.

Liberté, pour vivre sans peur dans l'espace public, au travail, à l'école et dans le sport. Égalité, par l'accès effectif aux services publics, un soutien aux associations qui s'engagent au quotidien. Fraternité, par l'accueil et la solidarité envers les minorités sexuelles et/ou de genre, encore surexposées aux violences et aux discriminations. C'est aux élu·es de gauche que revient la responsabilité de porter cette promesse dans les actions du nouveau mandat qui va s'ouvrir : délibérations, subventions, marchés publics et investissements, projets, qui donnent un contenu réel à nos principes et qui incarnent la République au plus près des citoyen·nes.

Ce livret blanc se veut à la fois un cahier de propositions et un outil au service de candidat·es et d'élu·es qui ne veulent pas abandonner la promesse républicaine.

Il propose une stratégie cohérente et opérante, avec des propositions concrètes (dont la plupart peut aussi se construire à l'échelon intercommunal) et un indice de faisabilité (du plus facile - 1 - au plus difficile - 5) et essaye surtout, à sa humble mesure, de proposer un chemin à emprunter le temps de six années.

HES se met à la disposition des candidat·es qui souhaiteraient demain transformer ses propositions en politiques publiques concrètes.

A l'orée de 2026, nous sommes plus que jamais convaincu·es que l'émancipation naît aussi d'une organisation collective qui rend les droits effectifs dans la vie quotidienne.

**Sophie Roques**  
Présidente d'HES LGBTI+



## AXE 1

# GOUVERNANCE, PILOTAGE ET VISIBILITÉ

En assumant une gouvernance claire, la municipalité rend visible et durable son engagement pour les droits LGBTI+ pour le mandat. Cet axe donne à voir la volonté politique de l'exécutif et garantit la cohérence de l'action publique. C'est la première étape, indispensable, pour irriguer toutes les politiques municipales et passer des valeurs aux actes, en co-construction avec le mouvement associatif.

### **Proposition 1 - Avoir un·e élu·e délégué·e à la lutte contre les discriminations et/ou spécifiquement aux droits LGBTI+**

La désignation d'un·e adjoint·e ou conseiller·e délégué·e est le point d'entrée indispensable pour articuler l'ensemble des politiques municipales (éducation, sport, culture, sécurité, santé) autour de l'égalité. Le ou la délégué·e assure le pilotage politique, la coordination avec les services et les partenaires associatifs, et porte un agenda public des priorités du mandat.

*Indice de faisabilité : 1*

### **Proposition 2 - Créer un observatoire ou un comité consultatif en associant citoyen·nes et associations**

L'observatoire (ou comité consultatif) structure la co-construction avec la société civile. Composé d'associations LGBTI+, de professionnel·les (santé, social, éducation, sport) et des services municipaux, il recense les besoins, co-élabore un plan d'actions annuel et évalue les résultats. Fonctionnement concret : 3 à 4 réunions par an (dont une publique), un calendrier partagé, des avis formalisés sur les subventions et la programmation culturelle, et un rapport de situation annexé au rapport d'égalité.

*Indice de faisabilité : 3*

### **Proposition 3 - Avoir un·e référent·e LGBTI+ dans l'administration pour garantir la cohérence interne de la politique LGBTI+**

Un réseau de référent·es par direction (accueil, éducation, sports, culture, RH, police municipale, marchés) fluidifie les parcours usagers et les pratiques internes. Les référent·es sont formé·es (accueil, confidentialité, vocabulaire, procédures) et disposent d'une boîte à outils : formulaires conformes (prénom d'usage, civilités inclusives), process de signalement, fiches réflexes pour l'orientation vers les partenaires locaux. Ils sont des atouts non négligeables pour aider les services municipaux.

Ce réseau alimente la mise à jour continue des supports (sites web, flyers, courriers types) et remonte les difficultés opérationnelles au comité consultatif.

*Indice de faisabilité : 2*

## **Proposition 4 - Publier annuellement un tableau de bord sur l'égalité et les actes anti-discriminations**

La municipalité publie chaque année un rapport d'égalité (données consolidées, indicateurs de résultats, bilan et perspectives) présenté avant le débat d'orientation budgétaire. Ce tableau de bord suit l'ensemble des axes : RH, subventions, marchés, accès aux droits, espace public, culture et mémoire, prévention.

Les données (anonymisées) sont ouvertes et comparables d'une année à l'autre ; les écarts déclenchent des mesures correctrices (formation ciblée, renforcement d'un dispositif, modification de critères de subventions). La transparence renforce la confiance et installe l'obligation.

*Indice de faisabilité : 4*

## **Proposition 5 - Porter la parole républicaine en cas d'agression LGBTIphobe**

En cas d'agression LGBTIphobe, la municipalité s'exprime publiquement, condamne, soutient les victimes et mobilise la chaîne locale de prévention, d'écoute et de signalement. La collectivité peut se constituer partie civile dans un esprit républicain.

*Indice de faisabilité : 1 +*

## **Proposition 6 - Rendre visible le combat pour les droits LGBTI+ en soutenant et participant aux Marches des Fiertés et en organisant des évènements lors des journées dédiées aux droits LGBTI+**

La présence des élu·es aux Marches des Fiertés locales, aux rassemblements et aux journées organisées par les associations constitue un signal politique fort. Elle traduit l'engagement concret des exécutifs locaux auprès de l'ensemble des citoyen·ne·s et confirme la légitimité des projets municipaux inclusifs. Les Marches des Fiertés ne sont pas réservées aux grandes villes : toutes les municipalités peuvent les accueillir, soutenir leur création ou participer à leur organisation, en partenariat avec les tissus associatifs locaux.

Dans ce cadre, les municipalités peuvent également programmer des manifestations durant le Mois des Fiertés : festivals queers dans des lieux publics, expositions, conférences, ou autres événements culturels. Ces initiatives peuvent être accompagnées d'une communication municipale renforcée autour des grandes dates symboliques, comme la Journée internationale de lutte contre les LGBTIphobies.

Un soutien logistique peut également être attribué pour faciliter la mise en œuvre des actions portées par les acteurs locaux.

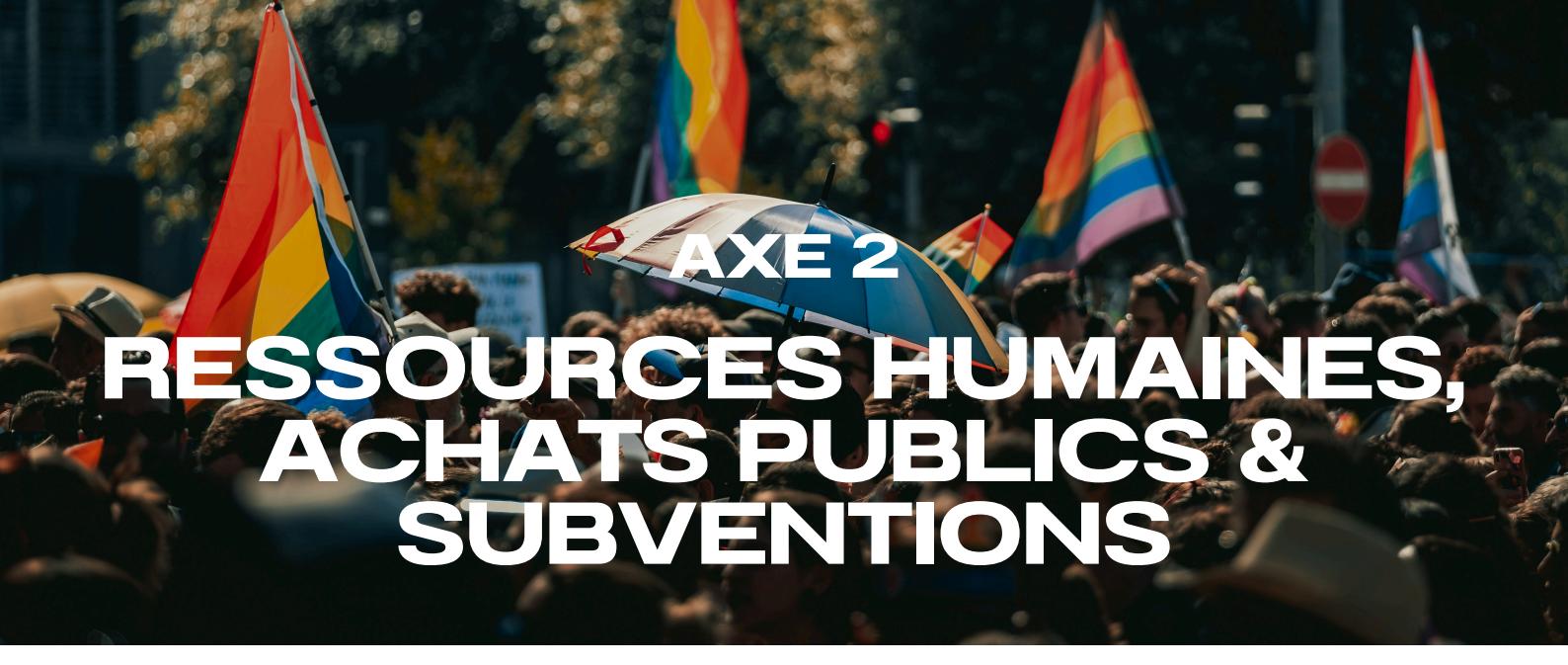
*Indice de faisabilité : 1*

Exemples : Arcueil, flyer de sensibilisation à l'occasion de la Journée internationale de lutte contre les LGBTIphobies, Le-Pré-Saint-Gervais, Mois des Fiertés municipal inscrit au calendrier

## **Proposition 7 - Utiliser les symboles institutionnels pour soutenir les droits LGBTI+**

Les symboles institutionnels jouent un rôle important dans la reconnaissance et la visibilité. Hisser les drapeaux LGBTI+ sur les frontons des mairies constitue un geste simple mais fort, témoignant de l'engagement de la collectivité en faveur de l'égalité des droits.

*Indice de faisabilité : 1*



# AXE 2

## RESSOURCES HUMAINES, ACHATS PUBLICS & SUBVENTIONS

L'accueil reçu par les personnes LGBTI+ et les réponses données par les agent·es municipaux, notamment aux personnes trans, sont encore souvent l'occasion de comportements discriminants, même si c'est souvent de manière involontaire. Il est possible de mieux former ses agent·es, pour permettre à chacun·e d'avoir droit à un accueil respectueux par les services municipaux.

De même, la commune, en tant qu'employeur, peut et doit donner l'exemple en s'assurant que tous·tes ses agent·es bénéficié d'un égal accès aux mêmes droits, quelque soit leur orientation sexuelle et leur identité de genre.

### **Proposition 8 - Organiser des formations continues sur l'accueil des publics LGBTI+**

Des sessions régulières (accueil physique et téléphonique, confidentialité, gestion des situations sensibles) professionnalisent les agent·es en contact avec le public. Un socle commun est proposé à toutes et tous, complété par des modules métiers (état civil, sport, médiation, social, bibliothèques, écoles).

Pour une commune comportant peu d'agent·es, une session unique et commune peut être envisagée.

*Indice de faisabilité : 3*

### **Proposition 9 - Mieux accompagner les transitions de genre dans les parcours RH en formant les managers**

Une procédure accompagnant les transitions de genre des agent·es de la commune est mise en place, éventuellement avec le soutien d'associations spécialisées. Des process clairs (mise à jour des identités d'usage : badge, mail, annuaire ; confidentialité ; gestion des absences médicales ; prévention du harcèlement) protègent la personne et sécurisent l'équipe. Les managers reçoivent des fiches réflexes et un appui RH dédié. Les outils numériques municipaux intègrent le prénom d'usage.

*Indice de faisabilité : 2*

### **Proposition 10 - mettre en place des plans pluriannuels d'égalité ou des chartes et labels internes ou externes**

Un plan à 3 ans fixe des objectifs mesurables (formation, recrutement, conditions de travail), adossé à une charte interne. Un bilan annuel est partagé au CHSCT/CSE et au conseil municipal. Pour une commune de petite taille, il est possible de commencer par une charte simple d'engagement à la lutte contre les discriminations.

Exemple : Nancy et Montpellier, collectivités signataires de la charte L'Autre Cercle. Ivry-sur-Seine, plan égalité.

*Indice de faisabilité : 4*

## **Proposition 11 - Conditionner les subventions à un engagement non discriminatoire. S'assurer de l'égalité des subventions et d'un suivi transparent**

Les conventions d'objectifs et de partenariat entre la commune et l'association subventionnée intègrent une clause anti-discrimination (information des adhérent·es, procédure de signalement, formation des encadrant·es). La municipalité publie des critères lisibles et met en place un contrôle proportionné (accompagnement, puis sanction graduée en cas de manquement).

*Indice de faisabilité : 2*

Exemple : Rennes, système de points pour les subventions sportives

## **Proposition 12 - Inclure des clauses sociales favorisant la diversité et la mixité dans les marchés**

Les marchés prévoient des conditions d'exécution : sensibilisation des salarié·es, référent·e interne, procédure de remontée des faits discriminatoires et pénalités en cas de manquement répété. Un sous-critère peut valoriser les démarches inclusives.

*Indice de faisabilité : 2*

Exemple : Saint-Herblain, feuille de route des achats durables incluant des critères d'égalité et de non discrimination

## **Proposition 13 - Prendre en compte les dimensions LGBTI+ dans les appels d'offres et évaluer les fournisseurs sur leurs politiques RH.**

Les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) intègrent des questions ciblées (charte, formations, process internes).

Dans les critères d'attribution, un sous-critère "prévention des discriminations et inclusion" peut être rajouté avec attentes vérifiables (plan de formation, référent·e discriminations, procédure de signalement) La collectivité valorise les candidatures démontrant des pratiques responsables et des résultats.

*Indice de faisabilité : 3*

## **Proposition 14 - Assurer des lieux de travail égalitaires avec des toilettes neutres, vestiaires inclusifs et des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés aux besoins**

Un plan pluriannuel adapte la signalétique, l'intimité (portes pleines), la sécurité (vestiaires), et équipe les métiers techniques en EPI adaptés à toutes morphologies. Les sites accueillant du public sont traités en priorité.

Pour une commune ayant un budget limité, il est possible de commencer par s'engager à ce que toute nouvelle construction ou rénovation respecte ces normes.

*Indice de faisabilité : 4 +*

## **Proposition 15 - Accompagner les agent·es victimes de discrimination**

Un protocole prévoit l'accompagnement au dépôt de plainte, l'assistance juridique, la protection fonctionnelle et, le cas échéant, la plainte de la collectivité ou sa constitution de partie civile. Une communication institutionnelle est possible, en accord avec la victime.

*Indice de faisabilité : 2*

## **Proposition 16 - Formation des équipes périscolaires aux LGBTIphobies et aux stéréotypes de genre**

Une montée en compétence des personnels d'animation et de restauration scolaire permet de prévenir, détecter et traiter les situations de harcèlement ou d'exclusion. Des contenus pédagogiques adaptés à l'âge sont co-construits avec les associations.

*Indice de faisabilité : 3*

## **Proposition 17 - Formation du personnel à l'état civil sur l'accueil des personnes trans et intersexes et des familles homoparentales**

La formation des officier·es d'état civil de la commune est indispensable et elle doit permettre un accueil respectueux de la personne et garantir une égalité de traitement. Des fiches pratiques sont mises à disposition à l'accueil et sur le site municipal.

*Indice de faisabilité : 2*

Exemple : Marseille, temps d'échanges des officier·es d'état civil avec le Pôle régional du Défenseur des droits

## **Proposition 18 - Soutenir les associations LGBTI+**

Les associations LGBTI+ sont des actrices du vivre-ensemble sur la commune : elles accueillent, préviennent et participent à la vie de la cité. Les soutenir, c'est rendre effectifs les droits, lutter contre le non-recours et faire vivre la République au quotidien.

*Indice de faisabilité : 1*

## **Proposition 19 - Soutenir la création et le développement des centres LGBTI+**

La France compte aujourd'hui une soixantaine de centres LGBTI+. Ces structures, souvent pensées à l'échelon communal, ont aussi vocation à fédérer à l'échelon intercommunal ou départemental. S'ils doivent être pensés par les acteurs locaux et les personnes concernées en premier, les municipalités peuvent impulser d'une manière ou d'une autre la création d'un centre : mise à disposition de locaux, financements, mise à disposition d'agent·es, appel à manifestation d'intérêt.

*Indice de faisabilité : 3*



Les politiques de santé publique se construisent aussi à l'échelon municipal. La commune, en réseau avec le CeGIDD, les hôpitaux et les associations, peut favoriser l'accès aux traitements et rompre l'isolement.

### **Proposition 20 - Mener des campagnes de prévention adaptées sur les supports communaux**

Les municipalités doivent veiller à relayer les campagnes de mobilisation et d'information orientées sur le dépistage et la prévention, en lien avec les associations locales de lutte contre le VIH-Sida. Ces campagnes, parfois associatives, parfois publiques, comme celles de Santé publique France sont des vecteurs utiles d'information et de prévention, en plus d'être un outil pertinent de lutte contre les discriminations. Les élu·es et les services municipaux ont la possibilité de les faire vivre dans des temporalités supplémentaires et de leur permettre d'avoir accès à des espaces de diffusion plus larges

La commune déploie des campagnes ciblées (affichage, bibliothèques, centres sociaux, festivals) et des dépistages hors-les-murs (soirées, campus, lieux festifs). Les messages sont co-construits avec les communautés concernées.

*Indice de faisabilité : 3*

Exemple : Paris - "Vers Paris sans sida"

### **Proposition 21 - S'engager contre la sérophobie**

Les communes veilleront plus particulièrement à ce qu'il n'y ait pas de discrimination à l'embauche des personnels municipaux ou encore à aménager l'accueil des personnes vivant avec le VIH (PVVIH), seules ou en couples, dans les Ehpad et résidence d'autonomie. La journée mondiale de lutte contre le sida, qui a lieu chaque année le 1er décembre, peut être un bon support pour organiser événements, manifestations ou actions de terrain destinées à l'information des habitant·es pour lutter contre les préjugés et favoriser la solidarité plutôt que la méfiance. Le travail en lien avec les associations et les structures publiques de santé (hôpitaux, CeGGID, ARS) est essentiel pour assurer le plus grand maillage possible de ces messages et actions de prévention.

*Indice de faisabilité : 2*

### **Proposition 22 - Mise en place d'un plan de prévention Chemsex avec les associations de santé communautaire et les administrations concernées**

Avec les associations de santé communautaire et les administrations concernées (santé, prévention, sécurité), la commune organise information, réduction des risques, orientation et accès rapide aux soins. Des permanences d'écoute et des kits adaptés sont soutenus.

*Indice de faisabilité : 2*

## **Proposition 23 - Mettre en place des permanences délocalisées de la commune dans les structures de lutte contre les discriminations**

Des agent·es de la commune tiennent des permanences régulières dans un lieu sûr et identifié, par exemple dans un centre LGBTI+, avec poste nomade sécurisé et rendez-vous confidentiels. Les démarches sont simplifiées et accompagnées.

*Indice de faisabilité : 2*

Exemple : Marseille, permanences d'état civil au Centre LGBTI+

## **Proposition 24 - Veiller à l'égalité de traitement des couples et des familles homoparentales dans les dispositifs d'action sociale et l'administration municipale**

Un audit peut vérifier les critères d'accès, la neutralité des formulaires et l'équité des pratiques (logement, petite enfance, aides sociales). Des correctifs sont apportés (civilités, terminologies, pièces justificatives) pour assurer l'égalité de traitement entre tous les couples, mariés ou non mariés.

*Indice de faisabilité : 3*

## **Proposition 25 - Avoir des formulaires adaptés à tous les couples et à toutes les familles**

La commune peut faire un recensement de tous ses formulaires en circulation et vérifier qu'ils s'adaptent à toutes les situations, notamment aux couples et aux familles LGBTI+ (Formulaires non genrés en mairie, emploi du terme co-parent)

*Indice de faisabilité : 2*

## **Proposition 26 - Proposer une information claire aux couples sur les différentes procédures de reconnaissance anticipée (en mairie ou devant notaire)**

L'objectif de cette proposition est de mettre fin aux discriminations dans les démarches et les formulaires d'état civil relatifs à une naissance (reconnaissance d'enfant et déclaration conjointe de choix de noms) face aux complexités administratives.

*Indice de faisabilité : 2*

## **Proposition 27 - Création d'une maison des solidarités LGBTI+. Proposer un accueil global pour les droits, la santé, et l'accompagnement, par exemple en centralisant les permanences associatives et municipales**

Un guichet unique regroupe accueil, soutien psychologique et juridique, santé et orientation sociale. Il centralise les permanences associatives et municipales, propose des horaires adaptés et des actions hors-les-murs.

*Indice de faisabilité : 4 +*

Exemple : Paris, "La Bulle", maison des solidarités LGBTI+

## **Proposition 28 - Créeer des solutions d'hébergement inclusif et d'accueil des exilé·es**

La commune, avec les bailleurs et opérateurs médico-sociaux, peut proposer des hébergements temporaires pour les jeunes LGBTI+ rejetés par leurs familles, mais aussi soutenir et mettre en place des formes d'habitat inclusif (colocations, résidences services, habitats intergénérationnels) et des parcours d'orientation pour les exilé·es LGBTI+ (domiciliation, interprétariat, santé).

*Indice de faisabilité : 4 +*

Exemple : Lyon, "Maison de la Diversité", habitat seniors LGBTI+

## **Proposition 29 - Intégrer la dimension LGBTI+ aux problématiques de logement social**

Comme tous les autres services municipaux, les logements sociaux et d'urgence doivent être accessibles aux personnes LGBTI+ sans les exposer à des violences verbales et physiques. Cela passe par la formation des agent·es et des formulaires adaptés.

*Indice de faisabilité : 2*

## **Proposition 30 - Crédit d'un fonds d'urgence anti LGBTI-phobies**

Ce fonds "réactif" permet de venir en aide en cas de dégradations de locaux ou de matériel pour des réparations et sécurisation des lieux.

Il fait l'objet d'une enveloppe spécifique dédiée pouvant être enclenchée sur critères simples avec des justificatifs allégés.

*Indice de faisabilité : 1*

## **Proposition 31 - Crédit d'un appel à projets "Égalité et LGBTI+"**

Un appel à projets finance et met en valeur des actions sur le territoire de la commune favorisant l'égalité des droits, la lutte contre le harcèlement, la prévention, la mémoire et la culture LGBTI+.

*Indice de faisabilité : 2*



# AXE 4

# ESPACE PUBLIC, SPORTS & LUTTE CONTRE LES VIOLENCES

L'espace public appartient à toutes et tous et c'est le commun le plus tangible : rues, places, parcs, transports, équipements. Chacun·e doit pouvoir s'y reconnaître et s'y déplacer en sécurité. Or, pour trop de personnes LGBTI+, l'espace public demeure encore un lieu d'invisibilisation et de violences. Dès lors, l'espace public doit être pensé comme un droit à la ville pour toutes et tous.

## **Proposition 32 - Mise en place de toilettes des établissements scolaires et publiques inclusives**

L'objectif est de garantir des toilettes non-genrées avec la suppression d'urinoirs et le déploiement de toilettes sans vis à vis dès la maternelle (porte intégrale) en concertation avec les équipes et usager·es.

Dans les établissements scolaires, les toilettes seront différencierées en fonction des cycles. Au-delà des équipements, une médiation (affichage, information aux familles) accompagne le changement pour prévenir les incompréhensions.

*Indice de faisabilité : 4*

Exemple : Paris, "Plan toilettes"

## **Proposition 33 - Charte "contre les LGBTIphobies dans le sport" et conditionnalité des subventions et créneaux**

Qu'ils soient professionnels ou amateurs, les clubs sportifs peuvent s'engager sur une charte contre les LGBTIphobie dans le sport. A ce titre, les réseaux sportifs LGBTI+ telle que la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne (FSGL) sont des ressources pour construire une politique de formation des éducateur·trices sportif·ves, pour proposer des chartes et mener des campagnes de sensibilisation auprès des clubs.

*Indice de faisabilité : 2*

Exemple: Chambéry, Charte contre les LGBTIphobies dans le sport proposée par la commune aux clubs sportifs

## **Proposition 34 - Former la police municipale à la lutte contre les LGBTI+phobies, à l'accueil et l'orientation des victimes de discriminations**

Des modules (écoute, qualification des faits, orientation vers les associations, CeGIDD, dépôt de plainte) professionnalisent l'accueil.

*Indice de faisabilité : 2*

**Proposition 35 - Nommer un·e référent·e de police municipale sur les questions d'égalité des droits et de lutte contre les discriminations**

Le coordinateur·rice coordonne les procédures, anime la formation et suit les signalements.

*Indice de faisabilité : 1*

**Proposition 36 - Mettre en place une structure ou un pôle d'accueil et/ou d'écoute municipal afin de recueillir la parole, d'orienter les victimes de LGBTI+phobies et prévenir les violences**

Ce pôle (ou un partenariat équivalent) recueille la parole, oriente et prévient les violences.

*Indice de faisabilité : 4*

Exemple : Nantes, Citad'elles : structure d'accueil 24/7 pour victimes

**Proposition 37 - Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au sein des couples LGBTI+**

Les campagnes de prévention contre les violences sexistes et sexuelles initiées par les communes peuvent être inclusives et inclure aussi les personnes LGBTI+.

*Indice de faisabilité : 1*

Exemples: Paris et Nantes, dispositifs municipaux qui visibilisent tous les couples dans la communication et les parcours d'accueil



# AXE 5

# ECONOMIE LOCALE, COMMERCES & ENTREPRISES

Pour permettre aux personnes LGBTI+ de vivre sereinement dans tous les pans de la vie, la commune pourra favoriser une vie des commerces locaux inclusifs.

## **Proposition 38 - Crédit d'un label municipal "safe places/commerces alliés LGBTI+"**

Création d'un label avec engagements simples : accueil inclusif (prénom d'usage, langage non discriminant), affichage "lieu sûr", procédure interne de signalement, refus de toute discrimination, visuels inclusifs.

*Indice de faisabilité : 2*

## **Proposition 39 - Mise en place d'une charte d'occupation et baux municipaux non discriminatoires**

Toute mise à disposition d'un local municipal (ou bail commercial sur patrimoine public) intègre des clauses : non-discrimination, accueil inclusif, affichage, traitement des signalements.

*Indice de faisabilité : 2*

## **Proposition 40 - Crédit d'une semaine du commerce inclusif**

Une semaine annuelle (pendant le mois des Fiertés par exemple) propose animations commerciales, parcours urbain des commerces alliés, ateliers client·es/commerçant·es, mise en avant sur les canaux municipaux.

*Indice de faisabilité : 3*

## **Proposition 41 - Mise en place d'une charte de la vie nocturne**

Favoriser une vie nocturne inclusive et sécurisante pour les personnes LGBTI+.

Charte locale avec bars, clubs, festivals visant à lutter contre les discriminations, faire de la prévention (affiches, messages) former le personnel (accueil, orientation), et lien direct avec médiation/police municipale via le CLSPD.

*Indice de faisabilité : 3*



## AXE 6

# EUROPE ET INTERNATIONAL

L'échelon municipal est aussi européen : les combats pour l'égalité et la non-discrimination s'organisent en réseaux de villes, se financent avec des programmes de l'Union Européenne et s'appuient sur des engagements communs. En s'inscrivant dans les cadres européens (stratégie LGBTI+ 2026-2030 de la Commission, charte, réseaux de villes), nous apprenons des autres, nous donnons de la force à notre parole républicaine et nous protégeons nos politiques locales face aux reculs observés en Europe.

### **Proposition 42 - S'impliquer sur les questions LGBTI+ au sein du Comité européen des régions**

Cet organe consultatif est constitué de membres issus des collectivités municipales et régionales des Etats. Ils peuvent donner un avis sur la législation européenne qui concerne les villes et les régions.

*Indice de faisabilité : 1*

### **Proposition 43 - Lutter contre le VIH/Sida à travers des actions de coopération**

Les accords de coopération peuvent intégrer les projets liés à la lutte contre le VIH/Sida, à travers le financement de lieux d'information, de moyens de dépistage.

*Indice de faisabilité : 3*

### **Proposition 44 - Adhérer à un réseau des villes LGBTI+ (Rainbow Cities Network)**

La commune peut adhérer au Rainbow Cities Network et y désigner un·e élu·e et un·e référent·e administratif·ve et ainsi participer à des échanges annuels de bonnes pratiques.

*Indice de faisabilité : 1*

### **Proposition 45 - Signer et mettre en œuvre la Charte européenne pour l'égalité**

La Ville signe la Charte du CEMR et adopte, dans les deux ans, un Plan d'action Égalité intégrant explicitement la lutte contre les LGBTIphobies.

*Indice de faisabilité : 2*

## **Proposition 46 - Mobiliser les fonds européens**

Monter des projets avec les associations, clubs et structures en mobilisant les programmes suivants :

- CERV (Citizens, Equality, Rights & Values) - égalité & non-discrimination, participation citoyenne/jumelages, lutte contre les violences (pilier Daphne), valeurs de l'Union. Ce programme permet de financer des campagnes inclusives, de prévention des violences et soutien aux centres/archives.
- Erasmus+ (Jeunesse & Sport) - mobilités, échanges, formation des encadrant·es et projets de coopération sur l'inclusion dans le sport/jeunesse.
- Europe Créative (volet Culture) - réseaux, festivals, coopérations artistiques et résidences autour des thèmes LGBTI+.
- URBACT IV - réseaux entre villes pour coproduire un plan d'action (toilettes/vestiaires inclusifs, accueil des victimes, toponymie inclusive, etc.).
- European Urban Initiative (EUI) - appels "Innovative Actions" (ERDF) pour tester à grande échelle des solutions urbaines inclusives (espaces publics, équipements).

*Indice de faisabilité : 4*



## AXE 7

# CULTURE, MÉMOIRE ET VISIBILITÉ

Soutenir la création LGBTI+ permet de rendre visible des histoires longtemps invisibilisées, d'ouvrir l'espace public à toutes et tous, combattre les stéréotypes et renforcer le vivre-ensemble.

La municipalité a la responsabilité de donner des moyens, d'offrir des lieux et de garantir l'accès de toutes et tous aux productions et aux scènes.

Cela peut se matérialiser par la création d'appels à projets spécifiques pour valoriser la culture queer et LGBTI+.

La visibilité des personnes LGBTI+ dans l'espace public a une valeur de protection et de prévention, elle sous-entend "les personnes LGBTI+ ont le droit d'être elles-mêmes dans notre commune", elle ancre une norme sociale d'égalité.

Les municipalités participent aussi d'une politique de la mémoire et de l'émancipation. C'est faire œuvre d'éducation populaire que d'honorer les luttes et les figures LGBTI+ en inscrivant des récits longtemps marginalisés dans nos rues et nos équipements.

### **Proposition 47 - Mettre en place une charte de dénomination égale de nom des rues**

La charte fixe des objectifs de parité et d'inclusion LGBTI+, y compris pour les équipements.

*Indice de faisabilité : 2*

### **Proposition 48 - Nommer des rues/lieux publics au nom de personnes LGBTI+**

En concertation avec les habitant·es et les associations, la ville renomme ou baptise des rues, places, bâtiments pour honorer des figures et des histoires invisibilisées, affirmant ainsi que l'histoire des personnes LGBTI+ a fait aussi l'Histoire.

*Indice de faisabilité : 1*

Exemples : Paris, Place Harvey-Milk, Jardin Monique-Witting, Nantes, Escaliers renommés Marches des Fiertés, Marseille, Passerelle Laurence-Chanfro

### **Proposition 49 - Inclure la culture LGBTI+ dans la programmation culturelle municipale**

Intégrer une saison queer (expositions, lectures, projections, débats) dans les bibliothèques, musées et équipements de quartier.

*Indice de faisabilité : 2*

Exemple : Lyon, festival "Ecrans mixtes"

## **Proposition 50 - Soutenir les artistes et la culture LGBTI+**

En soutenant la culture LGBTI+, la commune favorise l'expression de tous les artistes, combat les stéréotypes et tisse du commun. Cela peut être rendu concret par des appels à projets, des bourses et résidences, des œuvres dans l'espace commun, saison queer dans les équipements (musées, bibliothèques, théâtres), réseau de diffusion sur tout le territoire et éducation artistique et culturelle inclusive.

*Indice de faisabilité: 2*

Exemple : Rouen, Sculpture créée par l'artiste Chloé Kelly Miller et dédiée aux mémoires et à la diversité de la communauté LGBTI+ sélectionnée via le budget participatif 2023

## **Proposition 51 - Rendre visible dans l'espace public les luttes et droits LGBTI+**

La visibilité dans l'espace public rend lisible et appropriable la volonté politique de la commune en matière de droits LGBTI+. Elle affirme que chacune et chacun doit pouvoir se reconnaître dans la cité, quelle que soit son identité de genre et/ou son orientation sexuelle, et rappelle que les personnes LGBTI+ sont pleinement membres de la communauté républicaine. À ce titre, la visibilité dans l'espace public est un symbole fort .

*Indice de faisabilité : 1*

Exemples : Blois et Périgueux, passages arc-en-ciel, Nantes, tramway aux couleurs arc-en-ciel, drapeaux sur les frontons des mairies

## **Proposition 52 - Soutenir les centres et archives LGBTI+**

La pérennité des lieux de mémoire et la constitution et conservation d'archives peut passer par la municipalité à travers des subventions et mises à disposition de locaux.

*Indice de faisabilité : 2*

Exemple : Marseille, aide aux travaux pour le centre d'archives LGBTI+

## **Proposition 53 - Informer BIG TATA, réseaux des Bibliothèques et Centres d'archives LGBTI+**

La commune peut informer d'éventuelles initiatives associatives d'archivage de fonds LGBTI+ sur son territoire et ainsi contribuer à la constitution d'un réseau national.

*Indice de faisabilité : 1*

## **Proposition 54 - Constituer un fond d'archives dans sa commune**

Ce fond d'archives peut être piloté et financé par la commune lorsqu'il n'en existe aucun et peut collaborer avec BIG TATA, réseaux des Bibliothèques et Centres d'archives LGBTI+.

*Indice de faisabilité : 2*

## **Proposition 55 - Transmettre la mémoire pour faire vivre notre Histoire**

Des personnes LGBTI+ ont été victimes de drames historiques. Leur mémoire a donc une place dans les cérémonies du souvenir de la déportation organisées entre autre par les municipalités.

Dans les musées, les médiathèques, les expositions et les moments qui mettent en avant la mémoire, comme celle de la déportation, les services municipaux peuvent aussi intégrer cette dimension LGBTI+ historique documentée.

*Indice de faisabilité : 2*

Exemple : Paris, Mémorial pour les victimes homosexuelles de la déportation

# QUELQUES DATES

- 8 MARS**  
Journée internationale pour les droits des femmes
- 31 MARS**  
Journée internationale de visibilité trans
- 26 AVRIL**  
Journée internationale de la visibilité lesbienne
- DERNIER DIMANCHE D'AVRIL**  
Journée du souvenir des victimes de la déportation
- 17 MAI**  
Journée internationale de lutte contre les LGBTIphobies
- MAI À JUILLET**  
Mois des fiertés
- 24 MAI**  
Journée internationale de la visibilité pansexuelle
- DERNIER WEEK END DE JUIN**  
Anniversaire des émeutes de Stonewall
- 14 JUILLET**  
Journée internationale de visibilité non binaire
- 23 SEPTEMBRE**  
Journée internationale de la bisexualité
- 11 OCTOBRE**  
Journée internationale du coming out
- 26 OCTOBRE**  
Journée internationale de la visibilité intersexe
- 7 NOVEMBRE**  
Journée contre le harcèlement scolaire
- 20 NOVEMBRE**  
Journée du souvenir trans
- 25 NOVEMBRE**  
Journée internationale pour l'élimination des violences sexistes et sexuelles
- 1ER DÉCEMBRE**  
Journée internationale de lutte contre le VIH/Sida
- 10 DÉCEMBRE**  
Journée internationale des droits humains

# HES LGBTI+ C'EST TOI ?

RETROUVEZ  
NOUS EN LIGNE



HES LGBTI+



@hes\_france



HES LGBTI+



@hesfrance



@hes\_france



hes.lgbt

HES, l'acronyme pour « Homosexualités et Socialisme », est la plus ancienne association militante généraliste, mixte et laïque LGBTI+ encore en activité en France. Fondée en 1983, elle rassemble depuis 40 ans des personnes LGBTI+ (lesbiennes, gays, bis, trans, intersexes et plus) qui, avec d'autres, travaillent à faire avancer le Parti Socialiste et la gauche, toutes les forces de la gauche de progrès et de l'écologie dans leurs réflexions et leurs propositions sur l'égalité et l'émancipation, contre les discriminations des lesbiennes, des gays, des bi·es, des personnes trans et intersexes.

Aujourd'hui, HES LGBTI+ ce sont des femmes et des hommes, parfois membres du Parti socialiste (PS) ou non, quelles que soient leur identité de genre et leur orientation sexuelle, qui se réunissent, débattent, produisent des idées (revendications, réformes) et luttent ensemble contre les discriminations, pour l'égalité des droits et l'émancipation, qui sont au cœur du combat de la gauche politique depuis plus d'un siècle. Un combat qui ambitionne de donner à chacune et à chacun les capacités économiques, sociales, civiles de maîtriser son existence, autant qu'il est possible. Autonome dans son fonctionnement, ce sont les membres de HES qui choisissent les priorités et axes de travail de l'association, ses dirigeant·es, élaborent et défendent les propositions qu'elle porte au plan local et national. Militant·es associatif·ves, notamment LGBTI+, et plus largement impliqué·es dans la défense des droits humains, les membres d'HES contribuent à faire avancer les réflexions de la gauche et des inter associatives dans lesquelles HES est impliquée.

Association présente aux côtés des socialistes depuis sa création, HES est devenue officiellement un organisme associé du Parti socialiste en 2015.

HES est aujourd'hui présente dans une douzaine de régions avec ses délégations locales.

ADHÉRER À  
HES LGBTI+



Rédaction: Sophie Roques et la coordination d'HES LGBTI+  
Maquettage: : Ézékiel Lucas  
Images : HES LGBTI+  
Achevé d'imprimer en France en décembre 2025

LIVRET BLANC D'HES LGBTI+ POUR LES ÉLECTIONS  
MUNICIPALES DES 15 ET 22 MARS 2026

# **Pour des Mairies actrices de l'égalité des droits et de l'émancipation**



**HES  
LGBTI+**

HOMOSEXUALITÉS  
ET SOCIALISME  
LGBTI+